

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 11 juillet 2013

---

**Question posée par l'UNSA : IPSEC**

Est-il possible de mettre à disposition le contrat de santé IPSEC sur l'intranet Cdmédia tel que demandé lors de la réunion DP du 26 avril dernier ?

En effet, seul figure le contrat de prévoyance.

Pouvez-vous confirmer que le contrat de prévoyance disponible sur l'intranet CdMédia est celui en vigueur et que l'ensemble de ce contrat s'applique aux salariés de l'Etablissement Public ?

**Réponse :**

Le règlement de prévoyance mis en ligne dans l'intranet constitue les conditions générales du contrat collectif obligatoire de prévoyance.

Les notices d'informations frais de santé, prévoyance et dépendance, quant à elles, constituent les conditions particulières du contrat. Elles sont en ligne sous "Vos prestations sociales et culturelles" > "couverture santé et prévoyance".

Les dispositions du règlement de prévoyance ne bénéficient aux salariés de la CDC qu'à la condition d'être reprises dans les conditions particulières. Il convient donc de se référer aux notices d'information évoquées ci-dessus.

Pour répondre à la question complémentaire posée en séance, les salariés de la CDC ne bénéficient pas des dispositions de l'article 33 du règlement de prévoyance (versement d'une allocation en cas de décès du conjoint d'un adhérent).

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 11 juillet 2013

---

**Question posée par l'UNSA : Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale**

Pour quelles raisons l'employeur CDC ne prend pas en charge les frais de gestion Fongépar lors du déblocage exceptionnel de l'intéressement ?  
Est-ce conforme à la réglementation du code du travail relative à l'intéressement ?

**Réponse :**

La prise en charge des frais de gestion liés au déblocage de l'épargne salariale n'est pas prévu par le contrat qui lie la CDC à Fongépar.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 11 juillet 2013

---

**Question posée par l'UNSA : Rapport du cabinet d'études Parella**

Pouvez-vous nous fournir le rapport du cabinet d'études Parella sur la stratégie immobilière du site Bordeaux-Lac ?

**Réponse :**

Le rapport du cabinet Parella est un dossier technique d'expertise qui sert d'appui à la décision. Il n'a pas vocation à être diffusé. La réflexion sur le devenir du site de Bordeaux-Lac et des personnels qui y travaillent est actuellement en cours. Comme indiqué lors du CHSCTL du 4 juillet dernier, quatre hypothèses sont à l'étude. Cette étude devrait être remise au Directeur Général en début d'année 2014, lequel devrait prendre sa décision dans le courant du 1er trimestre de l'année prochaine. Rien n'est donc arrêté à ce jour.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 11 juillet 2013

---

**Question posée par l'UNSA : Bonbonnes d'eau au 56 rue de Lille**

Pouvez-vous nous transmettre les modalités et obligations du prestataire en charge de l'approvisionnement des bonbonnes d'eau et gobelets sur Paris ?

Les personnels du 56 rue de Lille rencontrent très régulièrement des difficultés pour être approvisionnés correctement en eau.

**Réponse :**

Elis, le nouveau prestataire depuis le 1er mars, réapprovisionne les équipements à raison d'une fois par semaine. Toutefois, si dans l'intervalle, des anomalies étaient constatées, celles-ci doivent être signalées aux services compétents par l'outil CALI.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 11 juillet 2013

---

**Question posée par l'UNSA : Mise à disposition de vestiaires et de douches au 56 rue de Lille**

Pouvez-vous nous transmettre la réponse faite par le Secrétariat général suite à la pétition adressée à Nathalie Gilly au sujet du manque d'équipement sanitaire rue de Lille ?

**Réponse :**

Les 2 douches du gymnase du 67 rue de Lille sont disponibles pendant l'été (les clés doivent être demandées à l'accueil). A partir du 22 juillet, 2 douches supplémentaires seront disponibles au 26 rue de Lille (les clés doivent être demandées à l'accueil).

Dès début octobre, un nouveau vestiaire sera mis à la disposition des sportifs au rdc du 56 rue de Lille.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 11 juillet 2013

---

**Question posée pour la réunion du 28 juin 2013 par l'UNSA : Bilan avancement accord-cadre 2011-2012**

L'UNSA revient sur la question posée en mars et avril dernier relative à la communication d'un bilan consolidé pour la période bisannuelle 2011-2012. Le tableau communiqué en avril dernier ne correspond pas à notre demande car il additionne les données globales (nbre de versements) au lieu de donner la moyenne des points attribués par salarié sur la période bisannuelle à l'instar du bilan qui nous avait été communiqué en juin 2012 pour la période bisannuelle antérieure 2009-2010. Merci en conséquence de procéder de même pour le bilan demandé.

**Réponse :**

Cf. tableau joint (les données inférieures à 5 ont été noircies en application du filtre de confidentialité).

Le bilan communiqué lors de la réunion du 26 avril dernier faisait apparaître un total de 50.318 points distribués au cours de la période bisannuelle 2011-2012 tandis que celui qui est joint présentement fait apparaître un total de 50.289 points, soit une différence de 29 points. Ces 29 points correspondent à des revalorisations liées à l'application de l'accord relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes (concernant des situations de maternité). Ils ont donc été déduits du bilan des avancements liés à l'application de l'accord-cadre. En effet, les points attribués au titre de l'égalité H/F font partie d'une enveloppe spécifique.

NOMBRE DE SALARIÉS AUGMENTÉS ET POINTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'ACCORD CADRE EN 2011 ET/OU EN 2012  
 Direction et qualification au moment de la dernière augmentation  
 Avec confidentialité

Direction	Données	EMP		Total EMP	TSU		Total TSU	AET		Total AET	CEA		Total CEA	CEB		Total CEB	DET		Total DET	DET > 1100		Total DET > 1100	Total général			
		F	M		F	M		F	M		F	M		F	M		F	M		F	M					
DBO	Salariés augmentés 2011 2012						9																			
	Points Accord Cadre 2011 2012			18			128	90	218	74	25	99	21	12	33	13	7	20	9	8	17			6	90	
DDTR	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			18			41	14	55	14	11	30	26	56	24	23	47	17	35	52	5	10	15	33	343	
DFF	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			22			970	338	1 308	194	50	244	791	798	1 589	870	707	1 577	730	1 224	1 954	165	461	626	7 320	
DG	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			40	58	98	317	74	391	173	97	11	20	16	36	29	17	46	19	23	42	7	5	12	168	
DRH Groupe	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			18		18	319	58	377	126	30	6	21	8	29	597	119	716	462	87	14	138	59	197	2 817	
DRS	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			22		22	41	14	55	14	11	30	26	56	24	23	47	17	35	52	5	10	15	33	343	
DS8	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			40	58	98	317	74	391	173	97	11	20	16	36	29	17	46	19	23	42	7	5	12	168	
FSFI	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012						54		54	97	30	6	18	11	29	31	25	56	27	24	51	12	20	32	176	
SGG	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012			20		20	94	182	276	56	56	12	6	18	810	960	867	1 827	1 032	830	1 862	451	964	1 415	6 095	
Autres	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012								27	45	45	137	54	8	149	47	6	196	106	195	9	18	144	162	30	
CAN	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012						105		105	30	30	84	84	30	30	30	30	38	79	117				56	15	
ERAFP	Salariés augmentés 2011 2012																									
	Points Accord Cadre 2011 2012											17	38	55	45	41	86	25	55	80				6	221	
Total Salariés augmentés 2011 2012				100	76	176	9	114	35	149	41	19	60	209	122	331	238	153	391	209	224	433	57	94	151	1524
Total Points Accord Cadre 2011 2012				100	76	176	9	2 722	900	3 622	988	471	1 459	5 980	3 594	9 574	7 981	5 268	13 249	8 156	8 090	16 246	2 155	3 808	5 963	50 289